

GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE LE 29 SEPTEMBRE : SANS LES FEMMES, LA FONCTION PUBLIQUE S'ARRÊTE !



63 % des agents de la Fonction publique sont des agentes. Pourtant, entre le point d'indice en berne, la ségrégation professionnelle, les temps partiels imposés, les emplois précaires : la fonction publique maltraite ses agentes.

DOUBLE PEINE POUR LES FEMMES : RÉMUNÉRATIONS BASSES ET INÉGALITAIRES !

Depuis 2000, à cause du gel et de l'augmentation insuffisante du point d'indice, les agent-es de la fonction publique ont vu **fondre leur pouvoir d'achat de 28,6 %**.

Or, **63 % des agent-es publiques sont des femmes**, elles sont donc **plus pénalisées** par le gel du point d'indice. De plus, elles gagnent **10,5 % de moins que les hommes** en équivalent temps plein. Mais ce chiffre, déjà scandaleux, masque la réalité encore plus grave des écarts de rémunérations puisqu'il **ne prend pas en compte les temps partiels**, occupés à **80 %** par des femmes.

Les femmes occupent aussi plus souvent **les postes les moins rémunérateurs**, du fait de la « ségrégation professionnelle » : elles sont **80 % dans les filières administratives** et **98 % dans les filières médicosociales**. Ces filières sont **moins bien rémunérées** à niveau de diplôme équivalent que les filières à prédominance masculine.

C'est ainsi que, parmi les 10 % d'agent-es les moins bien rémunéré-es, **70 % sont des femmes**.

Enfin, les agentes sont aussi plus précaires, puisqu'elles représentent **69 % des contractuel-les de la fonction publique**.

NOS MÉTIERS SONT ESSENTIELS : DES MOYENS POUR LES SERVICES PUBLICS !

Les femmes sont à la fois professionnelles et usagères des services publics. Elles sont donc **les premières victimes de leur dégradation**. Maternités qui s'éloignent, centres IVG qui ferment, services publics de soutien à la parentalité (CAF, PMI...) qui ferment leur accueil... **les services publics sont exsangues** et ne répondent plus aux besoins. C'est également le cas dans la **petite enfance** et la **proche aide**, où les femmes sont encore **les premières impactées**.

Les services publics sont **centraux dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Si la **loi-cadre intégrale**, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, est votée, **elle ne pourra être appliquée qu'avec des services publics forts**. Elle prévoit en effet une **réponse intégrale** allant de l'éducation à la prévention, à l'accompagnement, à la protection et à la réponse judiciaire, afin de garantir une **coordination des actions**. Les professionnelles doivent avoir **les moyens de réaliser leurs missions**, sinon, ce sera des **souffrances supplémentaires** pour les agentes et les usagères.

Pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice

Pour la refonte des grilles indiciaires afin de revaloriser immédiatement les carrières et les métiers à prédominance féminine

Pour la titularisation de tous les personnels contractuels

Pour le maintien à 100 % de la rémunération lors des congés maladie ordinaires et l'abrogation du jour de carence

Pour des moyens pour les services publics garantissant l'intérêt général

**tou·tes
mobilisé·es le
29 septembre**

